

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à **AUTORISATION**

Par arrêté du 28 janvier 2022, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

Société LAVAUX - Prolongement de la durée d'exploitation et extension de la carrière de calcaire « Le Bois du Prieuré » sur la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de prolonger la durée d'exploitation et d'étendre la carrière de calcaire « Le Bois du Prieuré » sur le territoire de la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société LAVAUX - 1, rue de la Poudrerie « La Ballastière » - 37 700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de prolongement de la durée d'exploitation et d'extension de la carrière de calcaire « Le Bois du Prieuré » sur la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE.
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du lundi 21 février 2022 - 14h00 au vendredi 25 mars 2022 - 12h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
 - **sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante** :
 - <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE :
 - ◆ le lundi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
 - ◆ les mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;
 - ◆ le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
 - ◆ le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
 - **sur poste informatique**, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
 - **sur la plateforme dédiée** aux projets soumis à l'étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-carriere-lavaux@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante :
<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE ;
 - par correspondance à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, 2 Pl. Jean-Paul Thibault 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le lundi 21 février 2022 - 14h00 et après le vendredi 25 mars 2022 - 12h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Mme Anne-Lise PLAS, chef de projet - société Ligérienne Granulats- pour le compte de la Société LAVAUX, 1, rue de la Poudrerie « La Ballastière » - 37 700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS ou al.plas@ligerienne-granulats.fr - 06 09 65 82 64, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAURoux Cedex.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- ◆ M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
- ◆ Il siègera à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - le lundi 21 février 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le samedi 5 mars 2022 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le mercredi 9 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le vendredi 25 mars 2022 – de 9h00 à 12h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Niherne, Neuillay-les-Bois, La Chapelle-Orthemale. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entretiens sont limités à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
du développement
local et de l'environnement**
Affaire suivie par : Nadia BOUMELLASSA

Courriers présentés à la signature

**de Monsieur le Secrétaire Général
(s/c de Mme la directrice DDLE)**

Objet(s) : - Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAVAUX pour le prolongement de la durée d'exploitation et l'extension de la carrière de calcaire « Le Bois du Prieuré » sur le territoire de la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE

Signature avant le 28/01/22

	Visa et observations éventuelles	Date
Le chef de bureau		
La directrice		
Le secrétaire général		
Le Directeur de Cabinet		

Retour après signature

Observations de Monsieur le Préfet ou Monsieur le Secrétaire Général :

AVIS PRESSE

ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNE DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, une enquête publique est prescrite du lundi 21 février 2022 - 14h00 au vendredi 25 mars 2022 - 12h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le directeur de la Société LAVAUX, pour le prolongement de la durée d'exploitation et l'extension de la carrière de calcaire « Le Bois du Prieuré », sur le territoire de la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- **sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :**

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

- **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE :

- le lundi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- les mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- **sur poste informatique**, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Mme Anne-Lise PLAS, chef de projet - société Ligérienne Granulats pour le compte de la Société LAVAUX, 1, rue de la Poudrerie « La Ballastière » - 37 700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS ou al.plas@ligerienne-granulats.fr - 06 09 65 82 64, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux à la retraite a été désigné commissaire enquêteur.

M. COUILLAUD siègera à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le lundi 21 février 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 5 mars 2022 – de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 9 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 25 mars 2022 – de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Niherne, Neuillay-les-Bois, La Chapelle-Orthemale. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-carriere-lavaux@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante :
<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE ;
- par correspondance à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, 2 Pl. Jean-Paul Thibault 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le lundi 21 février 2022 - 14h00 et après le vendredi 25 mars 2022 - 12h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les rapports, conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entretiens sont limités à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).